

# Prix de thèse de la Société Française de Musicologie

En Mémoire d'Anne Bongrain

2026

La Société française de musicologie lance un appel à candidatures pour la deuxième édition de son Prix de thèse en mémoire d'Anne Bongrain.

Ce prix récompense une thèse relative au domaine de la musicologie et vise à distinguer des travaux qui contribuent de manière significative à l'évolution du discours musicologique, à l'élargissement des perspectives de cette discipline et au renouvellement de notre compréhension des phénomènes musicaux.

Le prix est ouvert à toutes les approches méthodologiques et à tous les répertoires.

Le comité d'attribution du prix est composé de six chercheurs et chercheuses, spécialistes de différents champs de la musicologie. Le jury est constitué par le président ou la présidente du comité, nommée par le bureau de la Société française de musicologie.

Pour l'édition 2026, le comité d'attribution du prix sera présidé par Gaël Saint-Cricq (Université Lumière Lyon 2).

Le comité siège pour une année. Le président ou un membre du conseil d'administration de la Société française de musicologie siège au comité en qualité de membre ex officio.

Pour cette deuxième édition, nous acceptons les thèses rédigées en français, soutenues entre le 1<sup>er</sup> janvier 2025 et le 31 décembre 2025.

Les dossiers de candidature doivent comporter les pièces suivantes, sous forme dématérialisée :

- la thèse ;
- l'attestation du diplôme ;
- le rapport de soutenance de thèse (cas des thèses sans rapport de soutenance : deux lettres de recommandation de membres du jury de la thèse) ;
- une synthèse de la thèse, exposant ses lignes directrices et mettant en valeur sa contribution à la discipline (ca 5000 signes espaces comprises) ;
- un formulaire de candidature, à télécharger en page 3 du présent appel (voir la PIECE JOINTE)

Les dossiers de candidature doivent être adressés par courriel à la Société française de musicologie, à l'adresse suivante : [sfmusicologie@gmail.com](mailto:sfmusicologie@gmail.com).

**Date limite d'envoi des candidatures : 12 janvier 2026.**

Après une première sélection fondée sur la lecture des synthèses et des rapports de soutenance, le comité sélectionnera jusqu'à cinq finalistes. Le cas échéant, il pourra être demandé aux finalistes d'envoyer un exemplaire papier de leur thèse à la Société française de musicologie.

Ce prix est assorti d'une dotation de 500 €.

Le palmarès sera annoncé lors de la prochaine Assemblée générale de la Société française de musicologie, qui se tiendra le 18 juin 2026 à la Bibliothèque La Grange-Fleuret (11 bis rue de Vézelay – 75008 Paris).

## Règlement :

L'attribution du prix repose uniquement sur des critères d'excellence scientifique. Les membres du jury s'engagent à une stricte neutralité, à participer à l'ensemble des débats en présentiel ou en visioconférence, et à en respecter la confidentialité. Tout conflit d'intérêt doit être signalé à la présidence du jury ou au bureau de la SFM (on se référera aux principes de déontologie du BO de l'enseignement supérieur : <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/bo/19/Hebdo6/ESRH1900028V.htm>).

Aucun contact entre le comité d'attribution et les candidat.es n'est autorisé. Toute influence extérieure est proscrite. Les critères d'évaluation excluent toute discrimination selon les termes de la loi n° 2008-496 du 27 mai 2008.